



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

### Délibération n°203/2022

#### **Renouvellement du Plan Agroenvironnemental de la Riviera Française (PAEc CARF)**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey à MENTON (06500)  
Accusé de réception en Préfecture  
006-240600551-20221011-203-2022-DE  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

# Séance du 11 Octobre 2022

## Délibération n° 203/2022

**OBJET : Renouveaulement du Plan Agroenvironnemental de la Riviera Française (PAEc CARF)**

**RAPPORTEUR : M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est actuellement opérateur pour l'animation sur les cinq sites Natura 2000 terrestres suivants:

- Site FR 9301560 « Mont Chajol»,
- Site FR 9301561 « Marguareis-La-Brigue-Fontan-Saorge»,
- Site FR 9302005 « La Bendola»,
- Site FR 9301566 « Sites à chauves-souris de Breil sur Roya»,
- Site FR 9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon»

Le Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEc) est nécessaire pour mettre en œuvre les mesures de gestion des Documents d'Objectifs (DOCOBs) sur les exploitations agricoles du territoire de la CARF, destinées à promouvoir les pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement et comprend l'accompagnement des agriculteurs sur des sites Natura 2000 à forts enjeux biodiversité. Les éleveurs s'engagent sur la base du volontariat dans une Mesure Agro Environnementale et Climatiques (MAEc) pour 5 ans. En s'engageant, ils devront respecter les mesures de gestion inscrites dans leur plan de gestion qui aura été établi en aval d'un diagnostic qui aura été réalisé sur l'exploitation de l'éleveur avec le CERPAM en partenariat avec la CARF. Ce diagnostic sera financé par l'éleveur lui-même. En s'engageant dans ce type de contrat et en respectant leur plan de gestion, les éleveurs pourront bénéficier pendant 5 ans d'aides de l'Europe et de l'Etat prévues dans le PAEc (fond PAC). Les animateurs Natura 2000 s'assureront du respect de leurs engagements par un suivi annuel réalisé sur l'exploitation.

**Pour rappel**, le financement des frais professionnels et de personnel sur cette mission sont pris en charge par 2 conventions d'animation :

-1 ETP ainsi que les prestations de service et les frais de déplacement en lien avec l'opération pour les deux sites « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » et « La Bendola » : 130 000€ HT alloués du 1<sup>ER</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2023 (47% MEDDE ; 53% FEADER).

-1 ETP ainsi que les prestations de service et les frais de déplacement en lien avec l'opération pour les trois sites « Mont Chajol », « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » et « Vallée du Careï-collines de Castillon » : 91 102€ HT alloués du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2024 (47% MEDDE ; 53% FEADER).

Le Plan Agroenvironnemental et climatique de la CARF s'achève au 31 décembre 2022. Il s'agit de répondre à l'appel à projet pour le renouvellement du PAEc de la Riviera Française 2023-2027. Le dossier est à déposer avant le 30 septembre 2022. L'Etat propose le renouvellement du PAEc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin d'assurer la continuité de l'opération. Cette nouvelle phase d'animation du PAEc s'étendra du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Afin de conserver une dimension territoriale adaptée aux enjeux, le fonctionnement régional et territorial de la programmation 2014-2020 est maintenu sur la nouvelle programmation 2023-2027 (projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), sélection des PAEC et des mesures, animation, CRAEC, mise en place de critères de priorisation et de sélection...)

En ce qui concerne l'autorité de gestion des MAEC surfaciques, celle-ci revient à l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La mise en place des conseils régionaux. Ainsi, l'Etat, représenté par les Directions régionales de l'alimentation, de

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-203-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en région, est chargé de la mise en œuvre des mesures. Les Régions restent toutefois associées localement aux travaux de mise en œuvre des mesures. La DRAAF est responsable de l'utilisation des crédits que le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) lui a délégués (FEADER et crédits du MASA) au titre des MAEC.

Cette opération sera financée à hauteur de 100% (25% Etat ; 75% FEADER) pour un montant prévisionnel de **1 310 154,00€ HT**. De ce fait, la CARF s'engage à répondre à l'Appel à projets du FEADER pour le renouvellement du plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEc) paru le 1er juillet 2022. Ce financement sera directement payé par l'Europe et l'Etat aux éleveurs de notre territoire.

Un montant de 3000€ maximum devra être intégré au budget primitif de la CARF en 2023 pour le financement de la convention de partenariat entre la CARF et le CERPAM. Le CERPAM sera en charge de l'élaboration des diagnostics auprès des éleveurs, de la rédaction des plans de gestion en concertation avec la CARF et aura un rôle d'accompagnement dans la mise en place du PAEc sur notre territoire.

Vu l'avis du bureau en date du 28 septembre 2022.

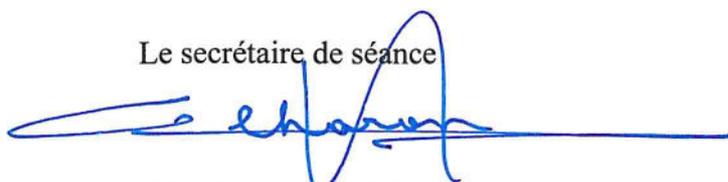
*Je vous demande de bien vouloir,*

- APPROUVER le renouvellement du Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEc) visant à assurer la mise en place des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sur notre territoire
- AUTORISER le président à signer la candidature de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) à ce titre et à signer le formulaire de demande de subventions pour la mise en place du Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEc)
- AUTORISER le président à accomplir les démarches nécessaires à l'obtention et à la mise en œuvre de la subvention pour la mise en place du Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEc)
- DIRE que la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) s'engage à financer la convention de partenariat avec le Centre d'Etude et de Réalisations Pastorales des Alpes-Maritimes (CERPAM)
- DIRE que la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments du dossier
- DIRE que la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôle français ou communautaire

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Yves J.

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-203-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022